

TRAINING AND EDUCATION FOR THE ENVIRONMENTAL STEWARDSHIP (TREES)

1. This annex provides direction in the environmental topics that must be included into the CIC training system and the cadet training programs.

PURPOSE OF TRAINING

2. The purpose of the environmental awareness training (TrEES) is to make the members of the CCO/CIC aware of their responsibilities and liabilities toward the environment, and to ensure that they are provided with the necessary skills to protect the environment during the execution of their duties.

TYPE OF TRAINING

3. Environmental considerations will be integrated into existing training wherever possible, so that the member can properly carry out their duties without harm to the environment.

4. The RCISs will provide the training for the CIC.

5. The units will provide the training for cadets.

TRAINING CONTENT

6. The cadet Environmental Stewardship training programs will teach cadets:

- a. their legal responsibility and liability to protect the environment; and
- b. the environmental considerations applicable to each skill taught through the cadet program.

ÉDUCATION ET FORMATION EN GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT (TREES)

1. La présente annexe regroupe des conseils quant aux sujets relatifs à l'environnement qui doivent être intégrés au système d'instruction des instructeurs des cadets et aux programmes d'instruction des cadets.

OBJECTIF DE LA FORMATION

2. L'objectif de la formation en sensibilisation à l'environnement (TrEES) est d'informer les membres des OCC/du CIC au sujet de leurs responsabilités à l'égard de l'environnement et de veiller à ce qu'ils et elles reçoivent les aptitudes nécessaires à la protection de l'environnement dans l'exécution de leurs fonctions.

TYPE DE FORMATION

3. Les considérations environnementales seront, dans la mesure du possible, intégrées aux programmes actuels de formation, afin d'aider chaque membre à s'acquitter adéquatement de ses fonctions sans nuire à l'environnement.

4. L'École régionale des instructeurs de cadets (ÉRIC) fournira la formation au Cadre des instructeurs des cadets (CIC).

5. Les unités fourniront la formation aux cadets.

CONTENU DE LA FORMATION

6. Les programmes de formation des cadets apprendront aux cadets :

- a. leurs responsabilités juridiques en matière de protection de l'environnement ; .
- b. les considérations environnementales pertinentes à chacune des aptitudes enseignées dans le programme des cadets. .

7. CIC Environmental Stewardship training will teach officers:

- a. their legal responsibility and liability to protect the environment;
- b. the environmental considerations applicable to each skill taught through the CIC training system;
- c. to consider the environment during the planning and execution of activities;
- d. to fully understand the liabilities associated with the environmental decisions they make; and

7. La formation en gérance de l'environnement du CIC apprendra aux officiers :

- a. leur responsabilité juridique en matière de protection de l'environnement ;
- b. les considérations environnementales pertinentes à chacune des aptitudes enseignées dans le système de formation des instructeurs des cadets ;
- c. à tenir compte de l'environnement dans la planification et l'exécution des activités ;
- d. à comprendre pleinement les responsabilités associées à leurs décisions en matière d'environnement ;